

**MAIRIE
D'
ASCROS**



06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 18 Décembre 2023

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Samedi 9 Décembre 2023 à 14 heures 30

Président : Vincent GIOBERGIA.

Élus présents : CANTIELLO Raffaèle avec procuration à GIOBERGIA Vincent à partir de 16 h, DILMI Henri avec procuration à Nicole HAMES, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, Charles PACCINO avec procuration à SGARRONI Alain, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

Élu absent : CHENET Florian.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : École d'ASCROS et RPI ; Bar-Restaurant communal ; Épicerie communale ; Appartements communaux ; Employés communaux ; Bibliothèque communale « Anna DAO » - Nouvelle embauche : Mme Emma AUTHIÉ ; Composteur(s) communal et individuels ; Travaux communaux : Rue de l'Ancien Presbytère, Descente de Cassias (rénovation et assainissement), Transformation d'un appartement communal en gîte, Sécurisation à Rourebel (chutes de pierres), Programme pluriannuel de la SDA (traversée de Rourebel, ...), Signalisation routière, ... ; CCAA : Révision du Plan Communal de Sauvegarde, DICRIM ; Application « GEDICOM » ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et Association partenaire ISATIS : fin des travaux de la 2^{ème} phase, et nouveaux travaux à venir, suite au bilan énergétique (Agence 06) ; Festivités de fin d'année ; Divers.

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Compte-rendu de la séance du 30 septembre 2023 : adopté à l'unanimité.

1) École d'ASCROS et RPI :

- Carte postale reçue des enfants de LA PENNE lors de la sortie à SAINT JEAN CAP FERRAT.

Conseil d'école du 9 novembre 2023 : lecture par M. le Maire ;

- Effectifs de la rentrée 2023/2024 équilibrés :

ASCROS : 14 enfants

LA PENNE : 14 enfants.

- Demande de subvention pour l'école d'ASCROS par Mme Bénédicte ANFOSSO, Directrice, pour les sorties pédagogiques de l'année 2023/2024 : coût total du projet : 9 800,00 euros.

La répartition des participations se fait ainsi : Coopérative scolaire : 1 000,00 €, Asso. « Les petits Montagnards » : 3 000,00 €, Parents d'élèves : 1 000,00 €, CCAA : 1 200,00, Mairie d'ASCROS : 1 200,00 €, Mairie de SAINT-ANTONIN : 1 200,00 €, Mairie de LA PENNE : 1 200,00 €.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Demande de subvention pour l'école de LA PENNE par M. Éric CESERAC, Directeur, pour les sorties pédagogiques de l'année 2023/2024 : coût total du projet : 16 000,00 euros.

La répartition des participations se fait ainsi : Coopérative scolaire : 1 000,00 €, Asso. « Les petits Montagnards » : 5 000,00 €, Parents d'élèves : 2 000,00 €, CCAA : 2 000,00, Mairie d'ASCROS : 2 000,00 €, Mairie de SAINT-ANTONIN : 2 000,00 €, Mairie de LA PENNE : 2 000,00 €.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Nom de l'école d'ASCROS souhaité : Césaire AUBÉ, avis favorable du Président du Conseil Départemental, Président de la CCAA ayant la compétence scolaire, M. Charles Ange GINESY.

2) Bar-Restaurant communal :

- Les restaurateurs, M. Sullivan ZUBIAUR-MARTINEZ et Mme Stéphanie RULFO n'ont toujours pas fourni leur Permis d'Exploitation → prolongation de l'attestation de M. le Maire en attendant.

Convocation des restaurateurs à ce sujet, avant la fin de l'année.

3) Épicerie communale :

- Congélateur en panne → en attente de réparations par le Magasin METRO. Mme Christiane GIOVANNESCHI a mis un de ses congélateurs à la disposition des épiciers en attendant les réparations.

- Le réfrigérateur a été réparé.

-Le store en toile devant l'épicerie a été un peu déplacé, on ignore par qui... Réparation prévue par l'entreprise qui l'a mis en place.

4) Appartements communaux :

- M. Alexis KADOUR, a signé une convention pour utiliser un jardin partagé, le petit triangle. Participation de 25,00 euros par an.

- Autres jardins partagés : participation de 50,00 par an.

- Concernant la location de l'appartement 2100 à Rourebel par M. Alexis KADOUR, la commune d'ASCROS souhaite recevoir le versement de l'allocation de la CAF sur le compte de la Mairie.

- Immeuble - copropriété C 140 (Bar-Restaurant sur la Place) :

Travaux à faire dans la cage d'escalier et l'entrée ;

Purge du balcon au 2^{ème} étage.

Prochaine réunion à prévoir dès le retour des devis demandés aux entreprises locales (3 pour la maçonnerie et 2 pour l'électricité).

- Assemblée générale à venir : candidature de la Mairie d'ASCROS pour l'administration de ce bâtiment en tant que Syndic bénévole.

Vote : Pour, à l'unanimité

Le Conseil Municipal se déplace à l'extérieur pour aller voir et valider l'installation des composteurs collectifs par les services de la CCAA de Puget-Théniers. Point 7 de l'ordre du jour.

5) Employés communaux :

- Création de poste avec les services du CDG06 concernant l'embauche de Mme Emma AUTHIÉ, en situation de handicap, avec un maximum de 12 heures hebdomadaires.

Contrat Unique d'Insertion (CUI) aidé par l'État (CNASEA) à 60 %, contrat de 1 an renouvelable de 6 mois en 6 mois. Embauche prévue le 08 janvier 2024.

Poste crée : « Assistante à la Bibliothèque Municipale « Anna DAO » et préposée au « point d'information touristique » de la commune d'ASCROS. Cette fonction se déroulera sous le tutorat de Mme Isabelle BIGOTTI, actuellement en charge de la Bibliothèque. Des fiches spécifiques seront élaborées sur l'historique du Village et le tourisme.

Le suivi se fera également avec son éducatrice, Mme Sarah BRISARD, qui viendra une fois par semaine, puis par quinzaine et tous les mois.

Le planning et l'emploi du temps se fera en accord avec la famille de Mme Emma AUTHIÉ et en adéquation avec ses obligations médicales ou autres, en accord avec la Mairie.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Service des Territoires ruraux : proposition aux communes de mettre en place un Service Civique, avec des jeunes de 18 à 25 ans pour une mission de 6 mois avec élaboration d'un projet environnemental ou patrimonial. Actuellement les communes de LIEUCHE et SAUZE ont recours à une mission de 6 mois.

Avis favorable du Conseil Municipal.

Vote : Pour, à l'unanimité

6) Bibliothèque communale « Anna DAO » :

- Demande de Mme Isabelle BIGOTTI pour l'utilisation de la grande salle de la Mairie pour les séances de YOGA, sous couvert de l'Association « Les Petits Montagnards » en période hivernale, le mercredi de 17 h 45 à 19 h 30 (du mois d'octobre au mois de mai).

Vote : Pour, à l'unanimité

SIVOM :

Dissolution du Syndicat → Restes à Recouvrer des trois communes, ASCROS, ST ANTONIN et LA PENNE.

Restitution des RAR (en particulier sur l'année 2019).

La REAAM effectuera des relances exécutoires afin recouvrer ces impayés.

Départ de M. Pierre HANON du SGC le 31 décembre 2023, il sera remplacé par M. Sébastien VANÇON.

Départ de M. Raffaèle CANTIELLO qui donne procuration à M. Vincent GIOBERGIA, à 16 h.

7) Composteur(s) communal et individuels : vu au point 4.

8) Travaux communaux :

- Catastrophe naturelle sècheresse :

Déclarations faites à l'assureur GROUPAMA :

Fissures à la ferme thérapeutique d'ASCROS ;

Cimetière : mur d'enceinte et Chapelle.

Expertise réalisée → en attente du rapport.

- Chutes de pierres à Rourebel :

Réception des travaux le 7 novembre 2023 en présence de Mme Anne SATTONNET et de toutes les entreprises.

Subvention de l'État à 50% et du Conseil Départemental à 30 %.

- Dotation Cantonale d'Aménagement 2021 :

Mur de la 2^{ème} cour de l'école :

Participation de la commune d'ASCROS pour la voirie et les eaux pluviales sur la RD 27 et Montée de la Bourgade, pour un montant de 110 000,00 euros.

Le drainage sur la RD 27 sera pris en charge par les services départementaux de la SDA. Subvention : moitié de la DCA 2021 et moitié de la DCA 2024.

Le reste sera à la charge de la CCAA de Puget-Théniers.

- Rue de l'Ancien Presbytère :

Étude des services de ORANGE pour l'enfouissement des réseaux secs.

Définir le calepinage et le choix des pavés avec le bureau d'études ALMAIRAC, afin de lancer l'appel d'offres.

- Dotation cantonale d'Aménagement 2023 :

Travaux de la 2^{ème} phase ISATIS : 31 500,00 euros transférés à la CCAA.

Rénovation de l'appartement 2031 rez-de-jardin à Rourebel pour transformation en gîte : 30 000,00 euros.

- Salle polyvalente : 2 propositions de l'architecte Agnès CAMAGNE :

1/ 2 bâtiments : 1 grand et 1 petit sur deux niveaux (grand dessous, petit dessus). Salle de 100 m² + local communal et local SMIAGE + local associatif.
2/ 2 bâtiments : inversion de la position initiale.

Autre variante : demande une étude aux services départementaux de l'Agence 06.

- Descente de Cassias :

Commande des travaux d'enfouissement des réseaux secs → OK, en attente du SMIAGE pour les travaux d'assainissement.

Commande des entreprises → OK.

Présence de « trous » dangereux le long du chemin selon les riverains.

Prévoir de boucher ces trous tout de suite, et travaux à caler au printemps prochain.

- Traversée de Rourebel :

Ralentisseurs : 1 chicane en écluse en aval et marquage au sol en amont.

Situation à revoir plus concrètement avec Messieurs Éric NOBIZÉ et Jean-Luc HONNORATY : Jean-Luc VALTIER est en charge du dossier.

- Dommmages sur la route de la Station de pompage de Rourebel :

Travaux d'enfouissement par ENEDIS non terminés → remblaiement des tranchées à faire, suivi du goudronnage.

Signalement fait à Mme Isabelle DIDIERJEAN, Interlocutrice de la commune, afin de faire finaliser ces travaux par ENEDIS.

Réponse favorable.

- Signalisation routière :

Marquage au sol sur les différents parkings à refaire ou à compléter.

- Requête de M. Jean-Michel LARIVE:

M. LARIVE domicilié 6 rue des Fuonts - Rourebel - 06260 ASCROS a signalé aux services de la Mairie d'ASCROS que toutes les eaux pluviales qui ruissellent le long du Grand Escalier viennent éclabousser sa maison, qui se trouve au bas des escaliers.

L'entreprise Refail KANINA a été mandatée par les services de la Mairie afin de positionner une margelle maçonnée qui permettra de canaliser les eaux de pluie.

- Urbanisme : requête de Mme Christiane GIOVANNESCHI :

Positionnement d'une pompe à chaleur devant sa propriété cadastrée C 887, sur le domaine communal.

Réponse favorable du Conseil Municipal pour la pose de cet équipement de chauffage en surplomb du domaine communal, constitué d'une centrale en caisson métallique, tel que mentionné dans la demande de travaux présentée aux services compétents de la DDTM des Alpes-Maritimes.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Vente d'une partie de la parcelle C 877 à Mme Rosalia GIOANNI :

Vente d'une partie (27 m²) de la parcelle C 877 (devenue parcelle C 952) à Mme Rosalia GIOANNI pour un montant total de 1 860,00 euros (vente de la parcelle et frais de géomètre). Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Subventions reçues :

13 571,00 euros (CD 06) et 26 382,50 euros (Fonds Vert - État) pour les chutes de pierres à Rourebel ;

134 665,00 euros de Droits de Mutations à Titre Onéreux et 6 938,00 : Fonds de Compensation de la taxe Professionnelle (État via le CD 06).

9) Approbation du Plan communal de Sauvegarde, DICRIM :

- Plaquettes à distribuer à la population.

Risques identifiés pour la commune d'ASCROS : naturels, techniques, accidentels...

- Outil WIKI PREDICT : connexion directe à la Mairie d'ASCROS.

Évènement en temps réel, en lien direct avec les services de la Préfectures des Alpes-Maritimes.

- Plan Communal de sauvegarde : recensement des capacités communales à adapter à chaque risque.

Vote : Pour, à l'unanimité

10) CCAA : Révision libre des attributions de compensation (CLECT) :

Suite à la délibération D2023/027 de la CCAA de Puget-Théniers approuvant la révision libre des attributions de compensation à compter de l'année 2023, chaque commune doit elle-même approuver l'attribution de sa compensation, (- 2009,00 euros, soit un total de 5339,00 pour l'année 2023).

Vote : Pour, à l'unanimité

11) Application « GEDICOM » :

- Base de données, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, répertoriant la population d'ASCROS, qui le souhaite afin de pouvoir générer les informations d'alerte nécessaires en cas de crise, d'évènement majeur ou d'évènement météo...

- Site d'ASCROS : ASCROS.fr / Site Internet officiel, actuellement géré bénévolement par Mme Brighite MASSEBIAUX qui souhaite mettre fin à cette mission pour raisons personnelles.

La gestion du site communal est reprise par Mme Martine RAYBAUD, qui s'est portée volontaire bénévole.

Vote : Pour, à l'unanimité

12) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et association partenaire :

- Avenant à la convention de mandat initiale avec la CCAA afin de terminer la 2^{ème} phase des travaux de la Ferme Thérapeutique d'ASCROS sous Délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec la CCAA de Puget-Théniers.

Montant total des travaux : 814 600,01 euros HT soit 977 520,02 euros TTC représentant une part communale totale de 143 847,89 euros HT soit 172 617,47 euros TTC, avec le subventionnement maximum des services du Conseil Départemental 06.

Vote : Pour, à l'unanimité

REAAM : Résultat d'analyse : Sulfates 220 mg/l (pour Rourebel), et 220 mg/l (pour Ascros) → référence : 250 mg/l ;
Conforme à la réglementation.-

12) Festivités de fin d'année par le CCAS :

- Noël des enfants le samedi 16 décembre à 15 h avec remise des cadeaux par le Père Noël, avec spectacle sous le chapiteau et goûter ;

- Messe le dimanche 17 décembre à 10h ;

- Repas de Noël des Anciens le dimanche 17 décembre au restaurant « Chez SERVELLA » 126 Route de Castagniers - 06670 CASTAGNIERS (limite d'âge > à 75 ans) avec transport en autocar pour ceux qui le souhaitent ;

- Panier de Noël pour les personnes malades ne pouvant se rendre au restaurant.

Vote : Pour, à l'unanimité (membres du CCAS - réunion du 18/11/2023)

14) Divers :

- Nuit nocturne du PNR :

Animation prévue sur la commune d'ASCROS le samedi 3 février 2024 de 16 h à 20 h.

- Ciel étoilé par la CCAA de Puget-Théniers :

Prévu au mois de juin 2024 (date à définir).

- Programme de brûlage dirigé au quartier Espouvarel :

Ce programme est entièrement pris en charge par la DFCI -FORCE 06 sur les parcelles privées et communales.

- Salon des Maires de NICE → photos avec les Maires du Département ;

SOLIDARSPORT → revue de presse et Label pour la commune d'ASCROS.

- Association CEPAGE de Puget-Théniers :

Accompagnement des usagers pour initiation à l'informatique → déplacement dans les communes intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 18 heures 45, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA

